

PROGRAMMATION PRINTEMPS 2021

Mise à jour : 1^{er} avril 2021

Veuillez prendre note que les heures des activités offertes en soirée sont de retour à la normale, soient de **18 h 30 à 20 h 30**; par conséquent, les soupers ne seront plus inclus avec les activités, sauf pour celles ayant lieu entre 16 h et 18 h. Par contre, une collation et un breuvage demeurent inclus dans tous les forfaits de soirées.

Toutes les activités offertes par l'AGDIA en temps de pandémie sont offertes à titre de "services essentiels", afin d'éviter que nos membres perdent leur acquis. Soyez assurés que les mesures d'hygiène et de distanciation seront scrupuleusement respectées. Nous vous demandons de ne pas envoyer vos protégés s'ils ont des symptômes de la COVID-19, et de les faire tester.

ACTIVITÉS DE LOISIRS DE SOIR

Activité	Clientèle visée	Date	Informations	Coût
KARATÉ <i>adapté</i> Nouveau!	DI et/ou TSA De 14 à 65 ans	Tous les lundis De 18 h 30 à 20 h 30 Disponibilités : 8 places Débutant le 26 avril 2021	Cette activité a lieu tous les lundis pendant 7 semaines consécutives, débutant le 26 avril 2021. Une activité physique très appréciée par nos membres, où l'on apprend une certaine discipline, où les mouvements et exercices sont adaptés pour nos membres de tous âges et où ils peuvent se "défouler" en toute sécurité dans le plaisir ! Prévoir des vêtements et chaussures confortables, une bouteille d'eau, et des vêtements adéquats pour le retour à pied aux locaux de l'AGDIA. Les participants doivent être déposés au Centre Shin, 115, rue Robinson Sud pour 18 h 30 et être ramassés aux locaux de l'AGDIA. Le coût inclut le cours de karaté, une collation et breuvage.	150 \$
ATELIER D'ARTS	DI et/ou TSA De 12 ans et +	Tous les lundis De 18 h 30 à 20 h 30 Disponibilités : 6 places Débutant le 26 avril 2021	Cette activité a lieu tous les lundis pendant 7 semaines consécutives, débutant le 26 avril 2021. Au cours de la session, les participants auront la chance de découvrir une multitude de médiums et d'équipement à travers les différents projets proposés. Chaque semaine un nouveau projet d'art est proposé, mais il est possible que certains projets s'échelonnent sur plus d'une semaine. Les médiums explorés incluent différentes sortes de peinture (acrylique, gouache, à l'huile, sur tissu), différentes sortes de papiers (soie, construction, papier de différentes épaisseurs), différents pinceaux, différentes colles, la laine, la corde, le fil d'acier, le bois, la céramique, l'argile, le sable, le plâtre, la feutrine et autres textiles, etc. Le coût inclut une collation, des breuvages et les fournitures d'arts.	100 \$

Activité	Clientèle visée	Date	Informations	Coût
BASEBALL adapté + supper Nouveau !	DI et/ou TSA De 6 à 14 ans	Tous les mardis De 16 h à 18 h Disponibilités : 6 places Débutant le 27 avril 2021	<p>Cette activité a lieu tous les mardis pendant 7 semaines consécutives, débutant le 27 avril 2021.</p> <p>Le baseball adapté permet aux participants de faire partie d'une équipe, de frapper à chaque manche (aucune balle, aucune prise et aucun retrait), tous sont saufs à chaque but et terminent le tour du losange, frappent la balle à partir d'un "Tee Ball" et il n'y a aucun point, donc tous y gagnent, dans un environnement amusant et sécuritaire.</p> <p>Cette activité est rendue possible grâce à un partenariat avec Baseball Mineur Granby.</p> <p>Prévoir des vêtements et des chaussures confortables ainsi qu'une bouteille d'eau.</p> <p>Le coût inclut un souper et des breuvages.</p> <p>*** Financement disponible pour les familles monoparentales ou dans le besoin.</p>	125 \$
BASEBALL adapté Nouveau !	DI et/ou TSA De 14 ans et +	Tous les mardis De 18 h 30 à 20 h 30 Disponibilités : 12 places Débutant le 27 avril 2021	<p>Cette activité a lieu tous les mardis pendant 7 semaines consécutives, débutant le 27 avril 2021.</p> <p>Le baseball adapté permet aux participants de faire partie d'une équipe, de frapper à chaque manche (aucune balle, aucune prise et aucun retrait), tous sont saufs à chaque but et terminent le tour du losange, frappent la balle à partir d'un "Tee Ball" et il n'y a aucun point, donc tous y gagnent, dans un environnement amusant et sécuritaire.</p> <p>Cette activité est rendue possible grâce à un partenariat avec Baseball Mineur Granby.</p> <p>Prévoir des vêtements et des chaussures confortables ainsi qu'une bouteille d'eau.</p> <p>Le coût inclut une collation et des breuvages.</p>	85\$
SOIRÉE DE JEUX DE SOCIÉTÉ	DIL et/ou TSA De 12 ans et plus	Tous les mercredis De 18 h 30 à 20 h 30 Disponibilités : 20 places Débutant le 28 avril 2021	<p>Cette activité a lieu tous les mercredis pendant 7 semaines consécutives, débutant le 28 avril 2021.</p> <p>Elle permet aux participants de se réunir pour échanger autour d'activités ludiques et éducatives tels jeux de cartes, de OKO, de questionnaires, jeux de société ou casse-têtes tout en jasant.</p> <p>Le coût inclut une collation et des breuvages.</p>	85 \$

Activité	Clientèle visée	Date	Informations	Coût
CLUB SOCIAL Nouveau !	TSA et /ou DIL De 14 ans et plus	Tous les jeudis De 18 h 30 à 20 h 30 Disponibilités : 20 places Débutant le 29 avril 2021	Cette activité a lieu tous les jeudis pendant 7 semaines consécutives, débutant le 29 avril 2021. Le Club réunit de jeunes adultes qui se rencontrent pour socialiser et briser l'isolement. Des sorties dans la communauté sont organisées tous les mois. Au programme : échanges et discussions, jeux de consoles, jeux de société et films et une à deux sorties ou marches dans le quartier par mois. Le coût inclut une collation et des breuvages, ainsi que le coût des sorties dans la communauté. *** Financement disponible pour les jeunes adultes vivant de façon autonome en appartement ou les familles dans le besoin.	120 \$
DANSE, MUSIQUE ET CHANTS	DI et TSA De 16 ans et plus	Tous les vendredis De 18 h 30 à 20 h 30 Disponibilités : 22 places Débutant le 30 avril 2021	Cette activité a lieu tous les vendredis pendant 7 semaines consécutives, débutant le 1 ^{er} mai 2021. Elle permet aux participants de se dégourdir en chantant et en dansant. Bien entendu, les participants seront séparés par des tables tout au long de la soirée, afin de respecter les règles d'hygiène et de distanciation sociale. Le coût inclut une collation et des breuvages.	85 \$

ACTIVITÉS ET SERVICES DE JOUR

Activité	Clientèle visée	Date	Informations	Coût
CENTRE DE JOUR	DI et/ou TSA De 6 à 99 ans	Du lundi au vendredi De 9 h à 16 h Ouvert tout au long de l'année, sauf pendant les 2 semaines à Noël et les 2 semaines début juillet. Service de garde disponible de 7 h à 9 h et de 16 h à 17 h 30.	<p>Activités offertes : ateliers d'arts, jeux de table, marches journalières dans le quartier, jeux de société, jeux sur ordinateur et tablette, jardinage, etc. Les participants sont libres de choisir selon leurs intérêts et leurs capacités en tout temps.</p> <p>Veillez prendre note que le service de repas ne reprendra pas avant juin 2021; nous vous tiendrons informés en temps et lieu lorsque nous pourrons offrir à nouveau les repas. En attendant, veuillez prévoir un lunch froid aussi souvent que possible, afin de réduire l'achalandage aux micro-ondes, aucun poisson ni crustacé (car nous avons des membres sérieusement allergiques à ces aliments), deux (2) collations par jour, une gourde d'eau et un "icepack" dans la boîte à lunch.</p> <p>Prévoir des chaussures et des vêtements de rechange, le tout identifié au nom du participant et des vêtements adéquats pour les marches dans le quartier.</p>	26 \$ par jour
SERVICE DE SURVEILLANCE AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE	DI et/ou TSA De 12 à 21 ans	Du lundi au vendredi Tous les jours d'école De 7 h à 17 h 30 Du 25 août 2020 au 29 juin 2021	<p>Service de surveillance avant et après l'école dans les locaux de l'AGDIA. Pour ceux qui bénéficient déjà des berlines de la commission scolaire, celles-ci viennent chercher les enfants le matin pour les amener à l'école, puis les ramènent le soir après l'école. Les parents viennent donc porter les enfants le matin et reviennent les chercher le soir à l'AGDIA.</p> <p>Ce service est payable sur présences réservées (donc payable même si absent, sauf si vous nous avez avisés de l'absence au moins une semaine à l'avance) et peut être payé à la semaine ou au mois. Une collation est incluse en après-midi.</p> <p>Les activités proposées aux enfants sont jeux de société, des jeux de table, des promenades au parc, des jeux extérieurs et des sports adaptés, du dessin, de la peinture à l'eau ou des bricolages divers ainsi que des jeux sur tablette et ordinateur, entres autres.</p> <p>Un reçu pour crédit d'impôt remboursable vous sera remis avant le 28 février de chaque année.</p> <p>Ce service est financé en partie par le ministère de la Famille du gouvernement du Québec, selon le Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans.</p>	4,50 \$ le matin Et 4,50 \$ l'après-midi

Activité	Clientèle visée	Date	Informations	Coût
JOURNÉES PÉDAGOGIQUES	DI et/ou TSA De 6 à 21 ans	De 9 h à 16 h 17 jours au courant de l'année scolaire Service de garde disponible de 7 h à 9 h et de 16 h à 17 h 30	<p>Les activités proposées aux enfants sont jeux de société, des jeux de table, des promenades au parc, des jeux extérieurs et des sports adaptés, du dessin, de la peinture à l'eau ou des bricolages divers ainsi que des jeux sur tablette et ordinateur, entres autres.</p> <p>Des sorties peuvent être organisées (glissade, piscine, CINLB, etc.). Vous serez informés afin de prévoir les vêtements adéquats, le maillot, les serviettes et le « booster » au besoin.</p> <p>Ce service est payable sur présences réservées (donc payable même si absent, sauf si vous nous avez avisés de l'absence au moins une semaine à l'avance) et peut être payé à la semaine ou au mois. Une collation est incluse en après-midi.</p> <p>Veillez prévoir un lunch froid aussi souvent que possible, afin de réduire l'achalandage aux micro-ondes, aucun poisson ni crustacé (nous avons des membres sérieusement allergiques à ces aliments), deux (2) collations par jour, une gourde d'eau et un "icepack" dans la boîte à lunch.</p> <p>Prévoir des chaussures et des vêtements de rechange, le tout identifié au nom du participant.</p> <p>Un reçu pour crédit d'impôt remboursable vous sera remis avant le 28 février de chaque année.</p> <p>Ce service est financé en partie par le ministère de la Famille du gouvernement du Québec, selon le Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans.</p>	20 \$ / jour
RÉPIT PARENTAL	Enfants et jeunes adultes vivants avec une DI et/ou un TSA	Du lundi au vendredi De 9 h à 20 h 30 Tout au long de l'année, sauf pendant les 2 semaines à Noël et les 2 semaines début juillet.	<p>Un service de garde spécialisé vous est offert afin de vous permettre de prendre du temps pour vous, de participer à une activité, de pratiquer un sport, de participer aux cafés ou aux dîners rencontres de l'AGDIA ou autres.</p> <p>Veillez prendre note que le service de repas ne reprendra pas avant juin 2021; nous vous tiendrons informés en temps et lieu lorsque nous pourrons offrir à nouveau les repas. En attendant, veuillez prévoir un lunch froid aussi souvent que possible, afin de réduire l'achalandage aux micro-ondes, aucun poisson ni crustacé (car nous avons des membres sérieusement allergiques à ces aliments), deux (2) collations par jour, une gourde d'eau et un "icepack" dans la boîte à lunch.</p>	15 \$ par bloc de 3 heures

Activité	Clientèle visée	Date	Informations	Coût
<p><i>Programme Autonomie Socialisation Travail Entraînement Loisir (PASTEL)</i></p>	<p>Adultes vivants avec une DI et/ou un TSA</p>	<p>Du lundi au vendredi De 9 h à 16 h Temps partiel ou temps plein</p> <p>Tout au long de l'année, sauf pendant les 2 semaines à Noël.</p> <p>Service de garde disponible de 7 h à 9 h et de 16 h à 17 h 30</p>	<p>Le projet PASTEL est un Programme de formations et d'ateliers dont l'objectif est d'offrir aux participants une vie active à leur plein potentiel, la fierté de travailler et le sentiment d'avoir leur place dans notre société.</p> <p>Des formations sont offertes pour développer l'autonomie ainsi que des habiletés sociales ou aptitudes gagnantes au travail, telles qu'apprendre à faire des demandes, suivre les consignes, être tolérant, utiliser des marques de politesse, respecter l'espace des autres, rendre service, etc.</p> <p>Des ateliers de travail sont mis en place afin d'enseigner des techniques de travail, telles qu'organiser son environnement pour être confortable et sécuritaire, travailler proprement et méthodiquement, minimiser le bruit, reconnaître le rôle de chaque personne dans une équipe de travail, etc.</p> <p>Des activités de mise en forme sont intégrées dans le programme afin d'inculquer de saines habitudes de vie et afin d'améliorer l'endurance à travailler pendant un certain nombre de temps continu. Par exemple, les participants sont encouragés à faire des marches, de la course, du patinage, de la glissade, de la baignade, de l'entraînement de parcours sur modules de type Ninja Warrior, du trampoline et des sports adaptés tel le hockey, soccer, etc.</p> <p>Toute une gamme de loisirs est également offerte afin de favoriser la socialisation et de prendre part à une vie stimulante tels que des jeux de société, de la danse, des ateliers d'arts plastiques, une troupe de théâtre, une chorale, des ateliers culinaires, entres autres.</p> <p>Un suivi personnalisé de la formation de chaque participant est assuré par une équipe d'éducateurs formés afin de stimuler l'estime de soi, assurer le succès dans l'acquisition de nouvelles compétences, et pour planifier avec nos partenaires leur parcours vers des plateaux de travail dans des entreprises, lorsque possible et souhaité par le participant. Il est cependant possible de demeurer dans le programme PASTEL à long terme pour ceux qui n'ont pas le désir ou la capacité d'aller travailler en entreprise.</p> <p>*Inclut un accès gratuit à des activités de loisirs et de mise en forme à tous les jours pour tous. Aussi, un crédit de 5 \$ pour chaque journée de 3 heures et plus travaillée, sera offerte aux participants autonomes et applicables aux activités de soirs et aux quilles à l'AGDIA.</p>	<p>0 \$, 6 \$ ou 12 \$ par jour selon le niveau d'autonomie du participant</p> <p>(0 \$ pour les participants ayant une grande autonomie et la capacité de travailler aux ateliers plus de 5 heures par jour ;</p> <p>6 \$ pour les participants ayant une bonne autonomie et la capacité de travailler plus de 3 heures par jour ;</p> <p>Et 12 \$ pour tout participant autonome ou pas, capable de travailler au moins 1,5 heures par jour.)</p>

Activité	Clientèle visée	Date	Informations	Coût
<i>Ateliers préparatoires à l'emploi (APE)</i>	Jeunes adultes vivant avec une DI et/ou un TSA De 15 à 30 ans	Du lundi au vendredi De 9 h à 16 h Temps partiel ou temps plein Tout au long de l'année, sauf pendant les 2 semaines à Noël.	<p>Programme de formations et d'ateliers préparatoires à l'emploi, accompagné d'un programme de mises en forme adaptées pour améliorer l'endurance et la capacité physique nécessaire pour garder un emploi.</p> <p>S'adresse à des personnes vivant avec des contraintes à l'emploi dont l'objectif du programme est d'enseigner les compétences et aptitudes gagnantes au travail, ainsi que trouver un emploi et s'y maintenir. La formation dure de quatre à dix-huit et se termine par un stage de quatre à huit semaines en entreprise.</p> <p>Le programme est nouvellement offert depuis octobre 2020 par l'AGDIA en partenariat avec les gouvernements provincial et fédéral. Le programme vise à permettre à des jeunes vivants avec une déficience intellectuelle légère (DIL) et/ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) – qui ont fini l'école, mais qui ne sont pas tout à fait prêts à intégrer le marché du travail – d'acquérir les compétences requises en vue d'obtenir un emploi et de le maintenir.</p> <p>Le programme comprend aussi un volet de mise en forme, dont les bienfaits sont démontrés, pour améliorer l'endurance et la capacité physique des participants dans leur vie de tous les jours ainsi qu'en milieu de travail.</p> <p>Après avoir complété la première partie du programme, les participants sont prêts à poursuivre leur cheminement en mettant en pratique tout ce qu'ils ont appris. Avec la collaboration de précieux partenaires, la deuxième partie du programme vise à établir un pont entre la fin des études et du programme, et la recherche active d'emploi. Le stage en entreprise est une occasion inégalée pour les jeunes participants d'atténuer leurs appréhensions face à leur arrivée sur le marché du travail et d'avoir confiance en leurs capacités en ayant la possibilité de démontrer leurs aptitudes dans un contexte professionnel encadré.</p> <p>Le programme APE s'inscrit dans une initiative globale d'intégration où les participants cheminent à leur rythme et développent leur estime de soi en étant appelés à contribuer à la hauteur de leurs capacités à l'essor de leur communauté.</p>	Allocation de participation pour les participants équivalente au salaire minimum jusqu'à concurrence de 35 heures par semaine.

Activité	Clientèle visée	Date	Informations	Coût
			<p>Que font les participants concrètement? Voici une liste non exhaustive d'apprentissages, d'activités et d'expériences clés du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités exploratoires pour évaluer les aptitudes, acquis et intérêts des participants afin de préparer un plan individualisé et adapter le programme aux besoins et capacités du participant. • Formations, jeux et activités formatrices afin d'acquérir des compétences et aptitudes nécessaires au travail telles que la discrétion, les marques de politesse et de respect, développer l'autonomie, le sens de l'initiative, l'estime de soi, adopter de saines habitudes de vie, devoir d'un citoyen, droits de la personne, trucs pour gérer l'anxiété, l'hygiène, la salubrité, etc. • Travail en ateliers afin d'acquérir les compétences et aptitudes nécessaires au travail telles que la dextérité, suivre les consignes, la constance dans la production, l'organisation et salubrité du poste de travail, la rapidité d'exécution, l'utilisation sécuritaire des équipements, les étapes d'exécution de tâches, etc. • Activités de mises en forme afin d'augmenter l'endurance physique, la coordination et la gestion de l'anxiété, tels la marche, la course, le patinage, la glissade, la baignade, l'entraînement de parcours sur modules, le trampoline et des sports d'équipes adaptés tels que le soccer, le hockey, le karaté, etc. • Séance d'orientation et suivis mensuels du cheminement pour chacun des participants. • Stage en entreprise. <p>Quels sont l'horaire, la fréquence et la durée du programme ? Le programme de formations et d'ateliers est offert cinq jours par semaine, soit du lundi au vendredi de 9 h à 16 h. Le programme exige une fréquentation à temps complet et sa durée varie de quatre à dix-huit mois, selon les besoins de chacun des participants. Le programme se termine avec un stage d'une durée de</p>	

Activité	Clientèle visée	Date	Informations	Coût
			<p>quatre à huit semaines en entreprise. Les inscriptions se font tout au long de l'année selon les places disponibles.</p> <p>À quel endroit se déroulent les activités ? Les formations et les ateliers sont offerts au centre de services de l'AGDIA. Les activités sportives se pratiquent parfois à même le centre de services, mais nécessitent généralement des déplacements dans d'autres lieux.</p>	

Veuillez-vous inscrire au <https://www.sport-plus-online.com/PrmsMVC/Home/Index>, ou en sélectionnant le bouton « inscription » sur notre site internet www.agdia.org, ou en téléphonant au 450 375-0694.

Modalité de paiement : Les frais d'adhésion et d'activités sont payables en un (1), deux (2) ou trois (3) versements; le 1^{er} versement doit être effectué avant le début des activités. Des arrangements pour paiements différés sont possibles. Vous pourrez payer lors de votre inscription en autorisant un chèque électronique lorsque vous passerez à la caisse; les fonds pour le paiement seront ainsi directement prélevés dans le compte de banque que vous aurez identifié. Sinon, vous pourrez sélectionner votre paiement par chèque et nous le faire parvenir par la poste, venir payer à nos bureaux, ou effectuer un virement bancaire. Les frais sont payables au nom de l'AGDIA.

Lors des activités ou services offerts par l'AGDIA, il est entendu que les participants sont sous supervision en tout temps.

Des activités extérieures sont prévues tous les jours lors des camps de jour et activités de jour. Il est possible que le dîner soit pris à l'extérieur sur des tables de pique-nique prévues à cet effet. Bien entendu, les sorties et les repas extérieurs ne sont pris que si la température est clémente et n'est pas trop chaude ni trop froide.

Il est entendu que l'AGDIA entend promouvoir l'activité physique, l'hygiène, le respect et l'importance d'une saine alimentation dans toutes ses activités. Les repas offerts sont donc sains, équilibrés et variés.

Il est recommandé d'apporter : un chapeau de soleil, un maillot de bain, une serviette de plage, du linge de rechange, des souliers d'intérieur en hiver, des mitaines et des foulards appropriés en saison froide, le tout identifié au nom du participant, dans un sac à dos.

Tout médicament devant être administré à un participant devra avoir été prescrit par un professionnel de la santé, au nom du participant, fourni dans un pilulier ou devra être accompagné d'un formulaire d'autorisation signé par le parent ou répondant. Ce formulaire est disponible à l'accueil ou sur notre site internet www.agdia.org.

Toute personne (enfant ou adulte) représentant un risque ou une menace pour la santé ou la sécurité des autres personnes fréquentant les activités de l'AGDIA, se verra refuser l'accès à celles-ci jusqu'à ce que des mesures

appropriées aient été prises et assurent le respect de la santé et la sécurité de tous. Entre autres, une personne fiévreuse, contagieuse, avec des poux, avec comportement agressif sérieux ou abusif, en état d'ébriété ou sous l'effet d'une drogue, sera considérée comme représentant un risque et une menace à la santé et sécurité des autres personnes fréquentant l'AGDIA.

En cas d'urgence, le personnel de l'AGDIA prendra les dispositions nécessaires relatives à la santé du participant. Le parent ou répondant accepte d'assumer les frais qui pourraient en résulter (ambulance, etc.). Le parent ou répondant dégage le personnel de toute responsabilité face aux mesures prises. Il est entendu qu'en tout temps, il y a sur place au moins un membre du personnel qui a une formation en premiers soins et réanimation cardio-respiratoire.

Reçus pour crédit d'impôt : L'AGDIA émet en février de chaque année des Relevés 24 à titre de reçus pour frais de garde pour crédit d'impôt à tous les parents dont les enfants (sans limite d'âge) ont fréquenté les services de jour en semaine de l'AGDIA, c'est-à-dire pour le centre de jour, le service de surveillance avant et après l'école, les camps de jours d'été et de relâche, le répit parental, le programme PASTEL, etc. Les reçus sont émis automatiquement à tous les parents qui ont fourni leur numéro d'assurance sociale.

Le régime fiscal québécois comporte plusieurs mesures permettant de réduire l'impôt des familles, dont le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants. Ce crédit vous permet d'obtenir le remboursement d'une partie des frais que vous avez payés pour faire garder votre enfant, quel que soit son âge, s'il a une déficience intellectuelle grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques, et est à votre charge ou à celle de votre conjoint.

En cas d'annulation : Dans l'éventualité où l'AGDIA devait annuler une activité déjà payée, l'AGDIA remboursera le participant pour les services non rendus en totalité. Dans le cas où l'AGDIA fournit les services, mais que le participant est absent, l'AGDIA ne sera tenu responsable et ne remboursera pas le participant pour les services fournis dont il ne s'est pas prévalu. Dans le cas où le participant demande une annulation, l'AGDIA remboursera les frais payés, tel que prescrit à l'article 195 de la loi, a) et b) ci-dessous pour le nombre de jours stipulés, et ce entre la date de résiliation et la fin de l'activité.

Droit de résiliation : Selon la Loi sur la protection du consommateur :

Art. 193 : Le participant peut, à tout moment et à sa discrétion, résilier la participation à une activité au moyen d'un avis écrit à cet effet à l'AGDIA. L'activité est résiliée de plein droit à compter de l'avis de résiliation.

Art 194 : Si le participant résilie l'activité avant que l'AGDIA n'ait commencé à exécuter son obligation, la résiliation s'effectue sans frais ni pénalité pour le participant.

Art 195 : Si le participant résilie l'activité après que l'AGDIA ait commencé à exécuter ses engagements, les seules sommes que l'AGDIA peut exiger de lui sont : a) le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux horaire, au taux à la journée ou au taux à la semaine stipulé dans le contrat et b) à titre de pénalité, la moins élevée des sommes suivantes : 50 \$ ou une somme représentant au plus 10 % du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.

Art 196 : Dans les dix jours qui suivent la résiliation du contrat, l'AGDIA doit restituer au participant la somme d'argent qu'il doit à ce dernier.

RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE DISTANCIATION APPLICABLES À LA RÉOUVERTURE DES LOCAUX DE L'AGDIA, À LA SUITE DE LA PANDÉMIE DU COVID-19

Ces consignes visent à garantir que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possible dans le contexte de la COVID-19.

En période de crise, il est important qu'ensemble, les éducateurs, les enfants et les parents collaborent afin d'avoir un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous ! Le dialogue et la coopération sont essentiels pour y arriver.

1. Respect et application des normes sanitaires recommandées par la CNESST;
2. Distanciation de 2 mètres : marques sur le sol pour indiquer l'endroit où faire la ligne pour les toilettes et où attendre à l'arrivée, et flèches au sol pour indiquer le sens dans lequel circuler dans les aires communes;
3. Aucune accolade ni poignée de main; on salue d'une envolée de la main, un peu comme dans l'armée;
4. Station de désinfection des mains à l'entrée; donc on se lave les mains à l'arrivée et au départ;
5. Chacun apporte ses effets personnels à sa table, ensuite va se laver les mains avec du savon et de l'eau;
6. Désinfection des mains à chaque fois qu'on change de place ou de pièce et après s'être mouché en plus de s'assurer que tout mouchoir est jeté à la poubelle immédiatement après son utilisation;
7. Enseignement de nouvelles procédures pour le lavage des mains de 20 secondes;
8. Les activités seront organisées en petit groupe attribué à un même éducateur toute la journée, dans un même local;
9. Chaque membre et éducateur aura un panier identifié pour ses fournitures et ses jeux dans chacun des locaux;
10. Aucun partage des équipements ni de matériel à moins d'avoir procédé à sa désinfection;
11. Une désinfection planifiée et stricte de tous les locaux est faite quotidiennement et à chaque quart de travail incluant les pare-haleines, l'équipement, le mobilier, les poignées de porte, les interrupteurs de lumières, les toilettes, etc.
12. Utilisation de pare-haleine à chacune des tables pour protéger l'éducateur et les participants;
13. Matériel de protection obligatoire et offert en tout temps pour les éducateurs pour ce qui est des masques chirurgicaux et des lunettes de protection. Des visières lavables et des blouses jetables sont obligatoires et offertes seulement aux éducateurs devant se trouver à proximité de personnes présentant des symptômes et mis en isolation en attendant de retourner à la maison;
14. Masques chirurgicaux jetables pour les membres recommandés et offerts;
15. Heures de dîners, pauses et sorties décalées de sorte à éliminer toute proximité des groupes et l'accès à l'équipement comme le micro-ondes;
16. Les activités à l'extérieur sont privilégiées autant que possible;
17. Aucune activité de groupe à moins de pouvoir respecter la distanciation; les activités et sports individuels seront donc privilégiés;
18. Les activités avec contact direct et le partage des accessoires de jeux sont prohibés. Il est cependant possible de jouer à un jeu de société où un seul individu parmi le groupe manipule le matériel pour tous et où la distanciation est respectée;
19. Élimination de l'utilisation du vestiaire commun; les membres pourront déposer leurs effets personnels à leur table et sur le dossier de leur chaise;
20. L'accès aux parents ou autres adultes venant reconduire ou chercher les participants sera limité; le parent devra attendre à l'extérieur lorsqu'il viendra chercher son enfant. Il pourra appeler pour annoncer son arrivée à l'avance ou en retard;

21. Les paiements par internet sont privilégiés;
22. Un registre quotidien des participants et des visiteurs a été mis en place à des fins de traçabilité.

RÈGLES D'EXCLUSION DES PERSONNES SYMPTOMATIQUES ET ASYMPTOMATIQUES DANS LES LIEUX DE L'AGDIA :

La fréquentation est interdite à :

- Tout participant, une des personnes avec qui il vit ou tout employé qui présente au moins un des symptômes associés à la COVID-19 : toux récente ou aggravée, fièvre, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte de goût ; douleurs musculaires, céphalée, fatigue intense ou importante perte d'appétit, mal de gorge, diarrhée. Dans ce cas, la personne devrait être référée à Info Coronavirus au 1 877 644-4545 pour être évaluée.
- Tout participant, une des personnes avec qui elle vit ou tout employé qui :
 - A reçu un diagnostic de COVID-19 ou est en attente d'un résultat de test;
 - A été en contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19;
 - Est revenue de voyage depuis moins de 14 jours.

Dans l'une ou l'autre de ces situations, il faudra attendre que les consignes d'isolement soient levées avec l'accord de la direction de santé publique ou du médecin traitant avant de revenir à l'AGDIA.

Les consignes d'exclusion seront levées en présence de l'une des conditions suivantes :

- Pour les personnes symptomatiques : période d'au moins 14 jours après le début des symptômes, absence de symptômes aigus depuis 24 heures (excepté la toux et la perte d'odorat, qui peuvent persister) et absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique);
- Pour les personnes en attente d'un résultat : résultat négatif OU si résultat positif : mêmes conditions que pour la personne symptomatique si présence de symptômes ou 14 jours après le test si asymptomatique;
- Pour les personnes asymptomatiques ayant été en contact étroit avec un cas confirmé : période d'au moins 14 jours depuis la dernière exposition à risque élevé à un cas de la COVID-19 confirmé.

Bien entendu, en fonction de ce qui précède, les tuteurs des participants s'engagent à informer les responsables de l'AGDIA en cas d'apparition de tout symptôme (fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficulté respiratoire, perte subite de l'odorat sans congestion nasale accompagnée ou non de perte de goût), et s'engage à garder à la maison le participant jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de risque de contagion.

Il est également entendu qu'en cas de non-respect des règles prescrites par l'AGDIA ou les autorités de santé publique, l'AGDIA peut mettre fin à la fréquentation de tout participant.